



# Conseils pour rouler malgré 48 Si ou suspension

publié le 13/12/2013, vu 2649 fois, Auteur : [Antoine Régley Avocat Lille](#)

**Attention aux Lettres Recommandées. Il existe une méthode de continuer à rouler malgré un permis invalidé ou suspendu...mais il faut suivre précisément les conseils suivants.**

"Maître, j'ai reçu un recommandé, que dois-je faire? J'entends cette question plusieurs fois par jour. Devant les informations FAUSSES que je lis sur certains forums ou sur certaines pages moins amateurs, **j'ai décidé de vous donner mes conseils comme avocat pratiquant quotidiennement le droit routier.**

1/ Vous recevez un Recommandé. Vous ne le prenez pas. Vous ne le signez pas. Vous laissez le facteur mettre un avi de passage dans la boîte.

2/ Si vous connaissez quelqu'un de sympa à la poste, demandez lui d'où vient la lettre. Si elle vient de la **Préfecture ou du "Fichier National du permis de conduire"**, ce n'est pas bon signe. Surtout n'allez pas chercher la lettre.

3/ Si vous ne connaissez personne à la poste, allez vite à la Préfecture SANS votre permis et avec une pièce d'identité. **Demandez un relevé d'information intégrale et soumettez le à votre avocat en droit du permis de conduire. A sa lecture, il vous dira ce que doit contenir la lettre.**

4/ Votre avocat ayant examiné la situation vous donnera LE conseil pour continuer à circuler alors que la lettre contient soit l'invalidation de votre permis pour solde de points nul, soit une suspension provisoire. Il existe UNE méthode. UN conseil connu de très peu...

**Ce conseil vous permettra de continuer à circuler légalement. Il serait bête de s'en priver.**

**Antoine Régley: 06 99 93 19 10**